



# La mobilité à Vitré

## Analyse et recommandations de Vitré-Tuvalu

*Après les récents accidents, Vitré-Tuvalu attend de la municipalité qu'elle mette tout en œuvre pour la sécurité des piétons et des cyclistes. Nous déplorons un laxisme qui conduit les automobilistes à s'accaparer l'espace public, mettant en danger les plus faibles. Certaines de ces actions peuvent conduire à la suppression de places de parkings. La sécurité des personnes est à ce prix. Et c'est rendu possible grâce à la création de nombreuses places au PEM.*

*Aussi, nous faisons les suggestions suivantes :*

### **AVOIR LE COURAGE DE LA VERBALISATION**

#### **- verbalisation systématique du stationnement sur trottoir**

(prioritairement en zone 30 / sur les artères principales en agglomération, mais aussi sur toute partie urbanisée de la commune). Nous ne pouvons accepter le laisser-faire qui met en danger des piétons, des parents avec poussettes, des personnes à mobilité réduite. Ce laxisme coupable ouvre la voie à tous les excès d'automobilistes indécents.

#### **- faire vraiment respecter la vitesse :**

Nous constatons trop de vitesses élevées (Bd Chateaubriand, Rue de Fougères/Combours, Bd des Rochers, etc.). Il faut d'abord faire respecter les vitesses avant d'espérer un effet de l'extension de Zone 30.

### **UNE MEILLEURE GOUVERNANCE**

#### **- Commission « Mobilité active et stationnement » :**

Nous jugeons utile une commission pérenne, qui soit une force de proposition sur les questions de stationnement et de mobilités actives. Depuis la « neutralisation » de la commission vélo, rien ne sait fait sur la question depuis deux ans (ou sans les associations, comme la nôtre). Nous ne pouvons l'accepter.

### **PRIORITE D'AMENAGEMENT POUR LE PIETON - CYCLISTE**

Malgré les efforts de la municipalité, la place pour l'automobile est trop forte. Des budgets énormes sont dédiés à l'automobile (coût du PEM par exemple) alors que ceux pour le piéton ou le cyclistes sont négligeables. Il convient de changer cette tendance. Nous proposons :

#### **- mise en sécurité de passages piétons**

(recherche d'une application forte, mais intelligente, du décret du 5 fév. sur les mobilités actives) sur les principales artères : neutralisation de 5m en amont des passages piétons (Bd St Martin, Bd Chateaubriand, Bd des Rochers, Bd des Jacobins, Bd Landais, Rue de la Liberté, Rue de Paris, Rue B. d'Argentré, Rue Borderie, Rue Garegeot, Rue Notre Dame, Rue du Guesclin. Le coût est nul, mais il demande du courage politique pour supprimer quelques places de stationnement.

**- création de plateaux piétonniers :**

Bas de la rue du 70ème RI (sécurité des enfants et parents), au croisement de l'avenue des fonderies et du boulevard des Rochers (sécurisation des piétons venant de Lamotte, faciliter la sortie des véhicules de l'avenue des Fonderies, en réduisant la vitesse des véhicules du Bd des Rochers). Le coût est limité

**- élargissement de trottoirs :**

Pour la sécurité des scolaires, rue Pierre Lemaître, Bd Landais, Bd St Martin, Bd B. d'Argentré, rue du Collège. Et élargir à 1,40 m (réglementation) les cheminements piétonniers lorsque le trottoir est en partie aménagé en place de parking et que cette largeur n'est pas respectée (Bd des Jacobins)

**- création de sas cyclistes**

(peints au sol) sur tous les feux : comme cela a été fait rue de Brest

**- création de bandes ou pistes cyclables :**

Dessin de toute la bande cyclable rue de Paris, création rue de Beauvais, Bd Waldeck Rousseau, Bd Louis Giroux,

**- création de contre-sens cyclable :**

Bd des Jacobins, rue Garengéot

**- peindre pour être vu :**

En bandes blanches les passages piétons du centre ville (les clous ne se voient pas), en blanc ou vert chaque sas vélo

**- empêcher physiquement :**

Placer des potelets (en métal ou à défaut en plastique dur) aux endroits qui sont très souvent pris par les voitures (ex. Poste)